

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENJEU – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE
Séance du 29 mars 2017 à Dully

Préavis No 01-2017 du Comité de Direction concernant une demande de crédit complémentaire pour le bâtiment E, composé d'une cuisine de production et d'un réfectoire sur le site du Martinet

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 29 mars 2017
- Vu le Préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'accorder un crédit complémentaire de construction de CHF 270'000.00 TTC au Comité de Direction ;
2. D'autoriser le Comité de Direction à emprunter ce montant auprès d'un établissement bancaire de la région ;
3. D'autoriser le Comité de Direction à amortir CHF 220'000.00 TTC sur une période de 30 ans (CFC 1, 2, 4 et 5) ;
4. D'autoriser le Comité de Direction à amortir CHF 50'000.00 TTC sur une période de 10 ans (CFC 3 et 9) ;
5. D'autoriser le Comité de Direction à porter aux budgets à venir les amortissements et les intérêts des emprunts contractés.

Préavis N° 02-2017 du Comité de Direction concernant une demande de crédit pour l'aménagement de la cantine scolaire et l'UAPE et pour les frais inhérents au report de travaux du complexe scolaire et de la salle polyvalente de Gilly

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 29 mars 2017
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide :

1. D'accorder un crédit de CHF 495'000.- au Comité de Direction pour l'aménagement de la cantine scolaire et de l'UAPE et pour pallier aux frais inhérents au retard pris dans le projet de construction du complexe scolaire et salle polyvalente de Gilly ;
2. D'autoriser le Comité de Direction à affecter le solde du Préavis 03-2011 (crédit d'étude) se montant à CHF 93'829.00 au présent crédit d'aménagement ;
3. D'autoriser le Comité de Direction à dissoudre la provision de CHF 100'000.- créée au bouclage des comptes ARAERE 2015 ;
4. D'autoriser le Comité de Direction à emprunter CHF 301'171.- auprès d'un établissement financier ;
5. D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis sur une période de 10 ans ;
6. D'autoriser le Comité de Direction à porter aux budgets à venir les amortissements et les intérêts des emprunts contractés.

Pour le Bureau :

La Présidente :



Chantal Maurer

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la préfecture du district dans lequel l'association a son siège, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 113, alinéa. La préfecture en informe le comité de direction.

Si la liste satisfait aux exigences légales, le préfet scelle les listes et autorise la récolte de signatures.

(Art. 114 de la Loi sur l'exercice des droits politiques)